

Préfecture de la région Centre-Val de Loire

Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile de France – Centre Val de Loire

Élections des conseillers au CRPF par le collège départemental des propriétaires forestiers –Département de l'INDRE (36)

SCRUTIN du 7 février 2017



**PROCES-VERBAL
DES OPÉRATIONS DE DÉPOUILLEMENT DES VOTES**

L'an deux mille dix-sept, le 8 février à 8H30, conformément à l'article R.321-57 du code forestier, se sont réunis à la préfecture de région (Secrétariat Général aux Affaires Régionales) :

- Mme Murièle MILLOT, Directrice adjointe de la DRAAF, représentant de M. le Préfet de région,

- M. Etienne de MAGNITOT, Président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile de France et du Centre-Val de Loire,

-M. Laurent DOISNEAU-HERRY, Chef du Bureau des Elections et de la Réglementation Générale, scrutateur,

-M. Patrick BOURBON, Secrétariat Général aux Affaires Régionales, scrutateur,

-Mme Nathalie MILANO, Secrétariat Général aux Affaires Régionales, scrutateur,

Ont procédé au dépouillement et au recensement des votes du collège départemental de l'INDRE (36) pour l'élection des conseillers du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile de France-Centre Val de Loire :

Les résultats du dépouillement sont les suivants :

Nombre d'électeurs inscrits sur la liste départementale	3110
Nombre d'enveloppes reçues	848
Nombre d'enveloppes invalides	26
Nombre de votants	822
Nombre de bulletins nuls	4
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	815

Les suffrages obtenus par les candidats sont les suivants :

Catégorie PSG		
Candidat titulaire	Candidat suppléant	Suffrages obtenus
Mme Laurence de GRESSOT	M. Jean PAUTE	815

En conséquence, ont été proclamés élus en qualité de conseillers du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile de France-Centre-Val de Loire pour le collège départemental de l'INDRE (36):

- Pour la catégorie PSG (Plan Simple de Gestion Agréé) :

- Mme Laurence de GRESSOT, titulaire et M. Jean PAUTE, suppléant

Après cette proclamation, un exemplaire du présent procès-verbal du recensement général des votes sera adressé sous huitaine à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Direction Générale de la Performance Economique et Environnementale des entreprises, Services Développement des filières et de l'emploi, Sous-direction Filières forêt-bois, cheval et bio économie, Bureau Réglementation et opérateurs forestiers, 3, rue Barbet de Jouy, 75349 PARIS 07 SP.

Fait et clos à Orléans, le 8 février 2017.

Le représentant
du préfet de région

Le président du CRPF
d'Ile de France-Centre Val de Loire

Les scrutateurs



Ce présent procès-verbal est dressé en double exemplaire. Il est signé par le scrutateurs.